

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE1^{ère} séance de l'année 2017Mercredi 1^{er} février 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.02.01/392

Ouverture à l'international du territoire
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence :Opération Interreg sur les déchets, l'économie
circulaire et l'économie sociale et solidaire

L'an deux mille seize, le mercredi 1^{er} février, à 09heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, 2^{ème} Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, et le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Jacques BANGOU, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 25 janvier 2017.

Présents : 35

Vice-Présidents

M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLLA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Corinne	PETRO
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Justin	DESSOUT
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
M. Chazy	CIRANY
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Maurice	LORQUIN
M. Alix	NABAJOTH
M. Jean-Charles	SAGET
M. Olivier	SERVA
Mme Ketty	WALPO
Mme Nadège	THÉOPHILE
M. Denis	BERNADOTTE
Mme Alberta	ALBERI

Excusé représenté : 1

Vice-Président :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Pouvoir à Madame Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 6

Le Président

M. Eric JALTON

Vice-Président :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Harry DURIMEL

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 8

Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Autres Conseillers Communautaires :

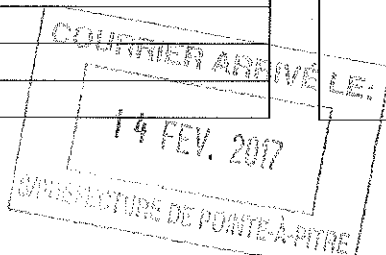
Mme Lise Claude AZEDE

M. Jean-Luc CELIGNY

M. Jocelyn LEREMON

M. Daniel MARSIN

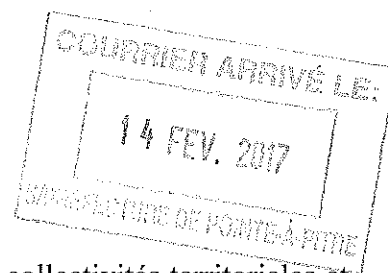
M. Patrick SELLIN



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;



- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 30 décembre 2008;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/29 du 23 avril 2014 portant délégation du Conseil au Président;

Considérant le rapport du Président;

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est engagée dans une stratégie volontaire de développement économique durable, générateur d'attractivité, d'emplois et de renforcement des capacités ; ce qui correspond à sa toute première vocation en tant que Communauté d'Agglomération.

Cette démarche s'appuie sur :

- Les grands équipements de l'agglomération dont la dimension internationale est avérée et qui constituent de puissants atouts : ce sont notamment, le grand port maritime, l'aéroport international, le mémorial act, le centre des arts et de la culture,....
- Le Plan d'Actions Stratégiques Economiques de CAP Excellence 2016-2022 (*PASEC*) adopté par le Bureau Communautaire le 4 mai 2016, qui extrapole sur les dix (10) années à venir les politiques publiques et les investissements nécessaires pour impulser cette dynamique et positionner l'agglomération comme une place économique, culturelle et environnementale de la Caraïbe.

Parmi ces projets, figurent le Marché Alimentaire de Gros (*Petit Rungis de la Caraïbe*), le Complexe Technique International des Activités Navales et maritimes (*COTIAN*), les opérations de requalification de cinq ZAE,... Autant de projets, qui anticipent clairement le positionnement de l'agglomération comme capitale caribéenne.

Pour autant, les équipements seuls ne peuvent faire progresser cette ambition. Des actions d'accompagnement à l'international sont nécessaires. Elles doivent concerner les entreprises, les acteurs du territoire et les jeunes, à travers des actions de sensibilisation et de coopération sur des préoccupations ciblées, d'intérêt économique commun ; autant que possible, éligibles aux instruments financiers de la coopération et, dans un souci de cohérence globale, accompagnées par la Région.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé que CAP Excellence initie des actions de coopération en rapport avec les enjeux de son territoire, la valorisation de ses équipements et du savoir-faire de ses entreprises.

Parmi les préoccupations partagées avec la zone Caraïbe figurent spécialement le traitement des déchets, l'eau, le réchauffement climatique, l'agriculture, le renforcement des capacités institutionnelles et la construction de logements.

Autant de domaines dans lesquelles CAP excellence dispose de ressources et de savoir-faire qui peuvent faire l'objet d'échanges porteurs de retombées économiques et d'insertion dans la zone caraïbe.

Dans cette perspective, et sur ces thèmes, deux actions sont proposées :

1/ Une opération sur les déchets, l'économie circulaire et l'environnement avec les objectifs suivants :

- Conduire avec des partenaires de la Caraïbe et de l'Europe une réflexion sur une approche renouvelée des déchets et de leur gestion ;
- Faire un état des lieux, des pratiques, des acteurs et des gisements ;
- Favoriser les échanges, le transfert et l'émergence de bonnes pratiques, de savoir et de savoir-faire ;
- Encourager l'innovation, les modes de traitement et la valorisation des déchets qui favorisent l'insertion professionnelle et l'inclusion de populations fragilisées ou marginalisées ;
- Accompagner le développement d'une économie circulaire en soutenant le réemploi des biens et le recyclage des matières ;
- Encourager la mise en commun des gisements et l'émergence de filières durables de recyclage ;
- Accompagner l'adaptation des textes aux contraintes des territoires ;
- Favoriser la mise en réseaux des acteurs.

Les partenaires pressentis pour cette opération sont notamment : la Région Guadeloupe, le Conseil Départemental, l'ADEME, la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, le Parc national de la Guadeloupe et le Parc naturel régional de la Martinique, les Etats de Sainte-Lucie, Haïti, République Dominicaine et Cuba, les organisations de l'OECO, la CARICOM et des partenaires privés : SUEZ RV développement, ECODEC, SNR, Garnier et le MEDEF,...

Conduit dans le cadre d'INTERREG, ce projet nécessite, pour être finalisé et présenté au Secrétariat Technique Commun d'INTERREG, la mise en place d'une assistance technique qui définira de manière précise les actions, le coût global, et les modalités de leur mise en œuvre.

Le coût de cette assistance technique est éligible au financement de l'ADEME à hauteur de 80%. Consultée, celle-ci a considéré cette opération comme particulièrement opportune.

2/ Une opération de renforcement des capacités avec les villes des PALMES, de JACMEL, de LIMBE, Gressier, Léogane, Grand Goave, Petit Goave.

Ces villes ont constitué entre elles une communauté de communes qui fonctionne de manière informelle.

A l'occasion d'une visite de leurs Maires en Guadeloupe, elles ont sollicité l'assistance technique de CAP Excellence pour formaliser leur démarche et les accompagner dans un projet d'organisation.

Elles ont, par ailleurs, sollicité la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour les accompagner dans la prise en charge de la gestion des déchets qui vient de leur être transférée: cet accompagnement concernerait le ramassage, le tri et le stockage.

Pour cette opération, il est sollicité la prise en charge d'une mission à l'issue de laquelle seront définis les modalités, le coût de l'intervention et les instruments de son financement.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- De lancer l'étude nécessaire à finaliser l'opération sur les déchets, l'économie circulaire et l'environnement et à solliciter une subvention de l'ADEME pour le financement de cette étude.

ARTICLE 2- De prendre toutes initiatives et tous contacts nécessaires à finaliser l'opération sur les déchets en vue d'une éligibilité à INTERREG, et notamment à solliciter une subvention de l'ADEME.

ARTICLE 3- De constituer une mission chargée de définir, évaluer et mettre en œuvre une assistance technique des communes des Palmes, de Jacmel et de Limbé pour formaliser leur démarche d'intercommunalité et proposer les conditions d'une assistance technique dans la gestion des déchets.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs au Président pour désigner les membres de cette mission qui serait composée d'élus et de cadres de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que d'opérateurs.

ARTICLE 6- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 7- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 8- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

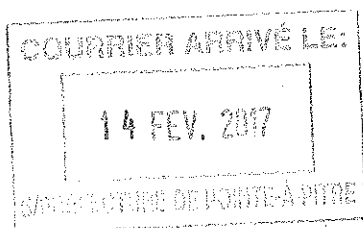
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

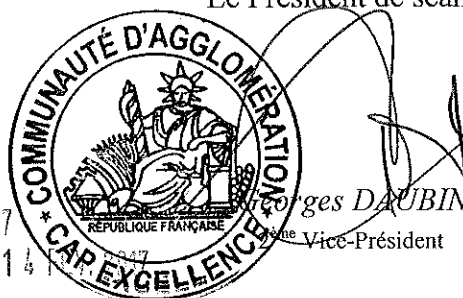
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2017



Le Président de séance



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 14 FEV. 2017